



# APPEL À PETITS PROJETS

Solutions fondées sur la Nature pour accroître la résilience des écosystèmes et des populations en Méditerranée

- ✓ Albanie
- ✓ Italie
- ✓ Monténégro
- ✓ Maroc
- ✓ Tunisie
- ✓ Turquie

Dans le cadre du projet RESCOM.



2024



# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PETITS PROJETS</b>	<b>3</b>
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</b>	<b>4</b>
Entités	4
Pays et zones d'intervention	4
Thématiques	4
Activités éligibles et non-éligibles	5
Considérations additionnelles	6
<b>DURÉE ET DÉMARRAGE DES PROJETS</b>	<b>7</b>
<b>CONDITIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>7</b>
Montant des projets	7
Exigences de cofinancement	7
<b>CANDIDATURE ET PROCÉDURE DE SÉLECTION</b>	<b>8</b>
Phase I : Présélection des projets	8
Phase II : Sélection des projets	9
<b>CALENDRIER INDICATIF</b>	<b>11</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS</b>	<b>12</b>

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PETITS PROJETS

Le bassin méditerranéen est un hotspot de biodiversité vulnérable aux effets du changement climatique et soumis à diverses pressions d'origine anthropique générant pollution, fragmentation, dégradation et surexploitation des ressources naturelles.

Face à ces défis de taille, le [Consortium méditerranéen pour la biodiversité \(CMB\)](#) est une coalition d'organisations environnementales régionales disposant d'une expertise reconnue et d'une large expérience en Méditerranée, qui ont décidé d'unir leurs efforts pour agir plus efficacement en faveur de la préservation de la richesse naturelle de la région. Les huit organisations membres (1) entendent ainsi mettre en œuvre des actions coordonnées et complémentaires pour mieux gérer, protéger et restaurer la diversité des écosystèmes méditerranéens, exceptionnels et fragiles, qui sont souvent traités en « silos » (mer, littoral, forêts, petites îles et zones humides).

Cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et la fondation MAVA pour une durée de 4 ans, le projet RESCOM (2) est la première initiative du Consortium. Il a pour objectif de tester cette nouvelle approche collaborative, intégrée et multi-écosystèmes, en capitalisant sur le savoir-faire, l'expertise et les apprentissages de chacun de ses membres.

RESCOM vise à renforcer la résilience sociale et environnementale des espaces naturels en Méditerranée, à travers la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature (SfN). Il combine activités régionales de plaidoyer, renforcement des capacités et échanges d'expériences, avec des actions concrètes dans six sites pilotes en Albanie, Italie, Monténégro, Maroc, Tunisie et Turquie.

**Afin d'accroître la mise en œuvre de SfN démonstratives et reproductibles en Méditerranée**, le Consortium lance un Appel à Petits Projets (APP) destiné aux Organisations de la Société Civile (OSC) environnementales locales dans les six pays partenaires. Ce document présente les lignes directrices de l'Appel, géré par l'UICN-Med.

**Cet Appel à Petits Projets du Consortium s'adresse aux OSC environnementales locales basées dans les six pays partenaires de RESCOM : Albanie, Italie, Monténégro, Maroc, Tunisie, Turquie.**

**Le programme financera un projet par pays axé sur la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature, avec une contribution de 20 000 euros par projet.**

(1) - Le Consortium comprend l'Association internationale des forêts méditerranéennes ([AIFM](#)), l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes de Ramsar ([MedWet](#)), le Réseau méditerranéen des gestionnaires d'aires marines protégées ([MedPAN](#)), l'Initiative pour les petites îles méditerranéennes ([Initiative PIM](#)), la [Tour du Valat](#), le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN ([UICN Med](#)) et le [WWF France](#), avec le soutien du [Conservatoire du littoral](#) français.

(2) - RESCOM pour « Renforcer la résilience des écosystèmes en Méditerranée ».

# CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

## Entités

Les entités éligibles sont des **OSC locales à but non lucratif, actives dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement**, établies conformément à la législation nationale en vigueur dans l'un des pays éligibles et dotées d'une gouvernance propre (3).

Les organisations candidates doivent :

- avoir un statut juridique reconnu par les autorités nationales, leur permettant de recevoir des subventions ;
- être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de leurs principaux donateurs passés ;
- être en mesure de prouver qu'elles ont mené des activités effectives au cours des deux dernières années et/ou présenter les procès-verbaux des organes de gouvernance ;
- avoir une expertise avérée en matière de conservation de la biodiversité, de développement durable et de gestion de projets.

## Pays et zones d'intervention

Les zones d'intervention éligibles sont situées dans les six pays partenaires du projet RESCOM, à savoir **l'Albanie, l'Italie, le Monténégro, le Maroc, la Tunisie et la Turquie**.

Les projets devront être situés dans des **zones bénéficiant d'un certain statut de protection, au sein ou à la périphérie d'une aire protégée ou d'une zone officiellement désignée comme ayant une grande valeur écologique**. Les zones d'intervention doivent par ailleurs comprendre au moins deux types d'habitats naturels différents (mer, littoral, petite île, zone humide, forêt), afin de s'inscrire dans **l'approche multi-écosystémique** promue par le Consortium, et dans le but d'améliorer les fonctions écologiques des espaces naturels en tenant compte des enjeux de connectivité.

## Thématiques

Sont éligibles tous les projets de conservation de la biodiversité qui améliorent les conditions de vie des populations locales, conformément au concept de **Solutions fondées sur la Nature** tel que défini par le standard de l'UICN.

Les SfN sont définies par l'UICN comme « des actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés afin de répondre directement aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, tout en garantissant le bien-être humain et les bénéfices pour la biodiversité ».

(3) - Les antennes ou bureaux d'organisations internationales ne sont pas éligibles.

Les enjeux sociétaux comprennent l'amélioration de la santé, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, le développement socio-économique, les risques de catastrophes naturelles et l'adaptation au changement climatique et/ou l'atténuation de ses effets.

Les actions suivantes sont ainsi éligibles :

- la préservation des écosystèmes fonctionnels en bon état écologique;
- l'amélioration de la gestion des écosystèmes en vue d'une utilisation durable par les activités humaines;
- la restauration d'écosystèmes dégradés ou la création de nouveaux écosystèmes.

Plus d'informations sont disponibles dans [les lignes directrices de l'UICN sur les SfN](#) et via [l'outil d'auto-évaluation en ligne de l'UICN](#) pour concevoir un projet de SfN (4).

## Activités éligibles et non-éligibles

Les activités éligibles comprennent toutes les activités nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des SfN, à travers une approche participative et inclusive, garantissant ainsi l'implication des populations concernées, en particulier **les femmes et les jeunes**.

Les activités peuvent comprendre :

- des études préalables aux travaux, à condition qu'elles ne constituent pas le cœur du projet;
- les travaux de mise en œuvre des SfN nécessaires à la protection ou à la restauration des écosystèmes;
- les activités de consultation, de communication et de sensibilisation des parties prenantes locales, en lien avec le projet;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de suivi écologique (protocoles de suivi, matériel de suivi, etc.);
- toute autre activité contribuant à la réussite du projet.

Les activités génératrices de revenus liées au développement durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont également éligibles, à condition qu'un protocole de suivi rigoureux des bénéfices socio-économiques et écologiques soit mis en place.

(4) - A noter qu'un webinaire en ligne sur les SfN sera organisé à la suite de la publication de cet Appel à Projets pour les organisations candidates intéressées (cf. section « Candidature et procédure de sélection »).

Les formations et/ou échanges d'expérience entre pairs sont éligibles si l'application des connaissances acquises est prévue pendant la durée du projet.

Les activités suivantes **ne sont pas éligibles** à un financement dans le cadre de cet APP:

- les projets axés principalement sur des séminaires et des sessions de formation ;
- les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement de l'organisation ;
- les projets de développement dont l'objectif principal n'est pas la conservation de la nature ;
- les activités de microcrédit ;
- l'achat de terres ;
- les campagnes de plaidoyer non liées aux actions de conservation sur le terrain.

## Considérations additionnelles

**Chaque organisation candidate ne peut soumettre qu'une seule proposition de projet.** Celle-ci peut concerner un nouveau projet ou contribuer à une initiative existante dans laquelle l'organisation candidate est déjà impliquée, pour autant qu'elle entre dans le champ des actions et activités éligibles.

Le projet est géré par la principale organisation candidate éligible, mais peut impliquer la participation d'autres partenaires publics et privés pour la mise en œuvre, qui doivent être mentionnés dans le formulaire de candidature (5).

Les OSC présélectionnées devront joindre au formulaire de candidature complet (phase II - cf. section « Candidature et procédure de sélection ») **une lettre de soutien institutionnel signée** par l'autorité publique compétente (locale, provinciale ou nationale) dans la zone d'intervention, afin de garantir la mise en œuvre efficace des activités du projet dans les délais impartis et avec les autorisations administratives nécessaires, le cas échéant.

(5) - Si tel est le cas, l'OSC sélectionnée devra utiliser les modèles de l'UICN pour les contrats de prestation (contractants externes) et/ou les conventions de partenariat (partenaires de mise en œuvre) pendant la phase de mise en œuvre du projet.

## DURÉE ET DÉMARRAGE DES PROJETS

La durée moyenne des petits projets sera de **12 à 18 mois**.

Le démarrage des petits projets est prévu au plus tard à en **mai-juin 2025**.

Les activités devront être achevées et toutes les dépenses engagées au plus tard en **novembre 2026**.

## CONDITIONS DE FINANCEMENT

### Montant des projets

Le Consortium Méditerranéen pour la Biodiversité contribuera à hauteur de **20 000 euros** à chaque projet, correspondant à un **maximum de 90 % du budget total du projet**.

Dans le cadre de cet APP, l'enveloppe financière disponible permettra de financer **6 petits projets** (un projet par pays éligible).

### Exigences de cofinancement

**Un cofinancement d'au moins 10% du budget total du projet** est requis, **en nature ou contribution monétaire effective**, en provenance soit de l'OSC candidate, soit d'autres partenaires financiers de l'OSC.

Les sources et les montants du cofinancement doivent être clairement indiqués dans le budget total du projet, selon le format défini dans le formulaire de candidature **(6)**.

Les dépenses éligibles comprennent tous les versements relatifs aux activités du projet qui peuvent être enregistrés et justifiés au moyen de pièces justificatives (factures, etc.), à partir de la date de notification de l'octroi de la subvention. Parmi les dépenses éligibles, les frais de personnel interne de l'organisation ne doivent pas dépasser **40% du budget total demandé** (hors cofinancement).

Ces dépenses peuvent également inclure des coûts indirects, englobant les frais de fonctionnement, les dépenses matérielles (non directement liées au projet), les frais de structure des OSC, ainsi que les ressources humaines (non directement affectées au projet) dans la limite de **10 % des coûts** directs du projet.

(6) - A noter qu'une lettre d'engagement de cofinancement sera demandée lors de la phase de contractualisation avec les OSC sélectionnées (à l'issue de la phase II).

# CANDIDATURE ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection est prévue sur **2 phases**.

## Phase I : Présélection des projets

Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature dans le cadre de cet Appel.

### *Candidature:*

- Les candidatures doivent inclure la **fiche-résumé** dûment remplie, suivant le modèle fourni, en français ou en anglais, ainsi que les statuts légaux de l'association candidate (c'est-à-dire, la publication au Journal officiel ou tout autre document prouvant l'existence de l'organisation). Les demandes tardives ou incomplètes seront rejetées directement.
- Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **8 décembre 2024 à 23:59 CET** par courriel à: **[apply@medconsortium.org](mailto:apply@medconsortium.org)**, en ajoutant en copie:
  - Yaprak Arda, responsable de l'UICN-Med de cet Appel ([Yaprak.Arda@iucn.org](mailto:Yaprak.Arda@iucn.org)), et
  - Marion Douchin, coordinatrice du projet RESCOM ([douchin@tourduvalat.org](mailto:douchin@tourduvalat.org)).
- Toute question concernant l'APP peut être envoyée aux mêmes adresses électroniques avant **le 30 novembre**.
- **Des sessions d'information et d'accompagnement (webinaires)** sur le règlement de l'APP et sur le concept de Solutions fondées sur la Nature, sont prévues en novembre (cf. Calendrier indicatif plus bas).

### *Evaluation:*

- L'UICN vérifiera d'abord l'éligibilité des propositions de projet complètes reçues dans les délais et rejettera celles qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité, tels que définis dans le règlement et dans la section I de la fiche-résumé.

- L'évaluation des propositions de projet éligibles sera effectuée selon les critères d'évaluation suivants, à l'aide d'une grille d'évaluation :
  - **Pertinence du projet** : le projet est conforme aux objectifs définis dans l'APP et permet de répondre aux enjeux de conservation et de société identifiés dans la zone d'intervention ;
  - **Cohérence du projet** : les objectifs et les activités répondent aux enjeux identifiés ; les activités sont bien calibrées et hiérarchisées et s'inscrivent dans les priorités de l'APP (mise en œuvre de SfN, approche multi-écosystémique, prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes (7)) ;
  - **Résultats attendus** : des résultats concrets et réalistes doivent être présentés, obtenus avec les ressources allouées et dans les délais prévus ;
  - **Durabilité** : présentation des perspectives de poursuite du projet et de ses effets dans la durée.
- L'évaluation des fiches-résumé et la présélection des projets seront effectuées par le comité de sélection, composé des membres du CMB et de l'équipe de coordination du projet RESCOM.
- Les résultats de la présélection seront annoncés par courriel et sur le site web du CMB. Les projets présélectionnés seront invités à soumettre un dossier complet (Phase II).

## Phase II : Sélection des projets

### **Candidature:**

- Les candidatures doivent inclure le dossier complet dûment rempli, suivant le modèle fourni, en français ou en anglais, ainsi qu'une lettre d'appui institutionnel des autorités publiques responsables de la gestion de la zone d'intervention, et tout autre document administratif pertinent.
- Les candidatures de la Phase II doivent être envoyées au plus tard le **30 mars 2025 à 23:59 CET** par courriel à: **[apply@medconsortium.org](mailto:apply@medconsortium.org)**, en ajoutant en copie:
  - Yaprak Arda, responsable de l'UICN-Med de cet Appel ([Yaprak.Arda@iucn.org](mailto:Yaprak.Arda@iucn.org)), et
  - Marion Douchin, coordinatrice du projet RESCOM ([douchin@tourduvalat.org](mailto:douchin@tourduvalat.org)).

(7) - Pour de plus amples informations sur la façon d'intégrer les questions de genre dans les projets, veuillez-vous référer aux lignes directrices de l'UICN : [MAINSTREAMING GENDER IN UICN \(iucn.org\)](https://www.iucn.org/fr/actualites/actualites/2020/01/mainstreaming-gender-in-iucn) concernant la politique de l'UICN, et [Gender equality | IUCN](https://www.iucn.org/fr/actualites/actualites/2020/01/gender-equality-iucn)

- Durant cette phase, l'UICN-Med et l'équipe de coordination du projet RESCOM, ainsi que les membres du CMB, peuvent appuyer les OSC présélectionnées dans le montage du projet, si cela est jugé nécessaire en fonction de l'expertise requise. Le soutien apporté à chaque OSC présélectionnée sera raisonnablement calibré en fonction du nombre d'organisations présélectionnées et de la disponibilité de l'équipe RESCOM.

### ***Evaluation:***

- L'évaluation des propositions de projet sera effectuée selon les critères d'évaluation suivants, à l'aide d'une grille d'évaluation :
  - Pertinence du projet ;
  - Cohérence interne : les activités sont cohérentes avec les objectifs, le budget et le calendrier du projet ; les indicateurs sont bien définis et les résultats attendus sont concrets, réalistes et conformes aux priorités de l'APP (mise en œuvre de SfN, approche multi-écosystémique, prise en compte des enjeux d'égalité femmes-hommes) ;
  - Méthodologie : les aspects techniques, logistiques et les protocoles de mise en œuvre sont clairs et répliquables ;
  - Durabilité et répliquabilité : durabilité des activités conduites une fois le financement terminé, en tenant compte des risques identifiés ; potentiel de répliquabilité des mesures mises en œuvre ;
  - Le budget prévisionnel est réaliste et cohérent, les ressources allouées à chaque activité sont détaillées et claires ;
  - Qualité et diversité de l'équipe porteuse du projet (répartition des rôles et des compétences).
- L'évaluation des dossiers complets et la sélection finale des projets seront effectuées par le comité de sélection (même composition que pour la Phase I).
- Les candidatures retenues seront annoncées par courriel et sur le site web du CMB.

## CALENDRIER INDICATIF

Le calendrier prévisionnel de l'APP est le suivant :

Actions	Dates / Délais
Lancement de l'Appel	28 octobre 2024
Webinaires sur le règlement (avec Q&A) en <u>anglais</u> et <u>français</u> (1 heure)	12 novembre 2024, 10:00 CET (anglais) 12 novembre 2024, 14:00 CET (français)
Webinaire sur le concept SfN (avec Q&A) en <u>anglais</u> , avec traduction simultanée en français (3 heures)	19 novembre 2024, 10:00 CET
Soumission et réception des fiches-résumé	8 décembre 2024
Publication des résultats de la Phase I et lancement de la Phase II	31 janvier 2025
Soumission et réception des dossiers complets	30 mars 2025
Publication des résultats de la Phase II	30 avril 2025

## MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS

L'UICN-Med est responsable de la gestion de l'APP.

Les bénéficiaires sélectionnés signeront un **Accord de partenariat avec l'UICN**. Pour les projets impliquant plusieurs partenaires, un seul bénéficiaire (l'OSC principale qui soumet la proposition de projet) signera l'accord et recevra les fonds du projet.

Les bénéficiaires recevront un manuel de procédures en annexe de l'Accord, pour assurer une mise en œuvre du projet en conformité avec les exigences de l'UICN et du FFEM, principal financeur du projet RESCOM (notamment sur les aspects de suivi-évaluation, d'attribution des contrats et de communication).

L'octroi de la subvention se fera en **3 versements**. Pour information uniquement :

- 40% du financement versé à la signature de l'Accord,
- 50% après la soumission et la validation du rapport intermédiaire technique et financier suivant le modèle fourni,
- 10% après la soumission et la validation du rapport final technique et financier suivant le modèle fourni.

Tous les porteurs de projets devront systématiquement remettre des **rapports d'exécution technique et financière (un intermédiaire et un final)**, suivant les modèles fournis. L'UICN et l'équipe de coordination de RESCOM aideront les bénéficiaires des projets à s'auto-évaluer et à préparer leurs rapports. Les rapports seront validés par l'UICN, l'équipe de coordination de RESCOM et les membres du CMB concernés en fonction des écosystèmes représentés (à définir ultérieurement).

Les partenaires de RESCOM et l'équipe de coordination suivront directement l'avancement de chaque projet. Au moins une visite de site aura lieu pour chaque projet pendant la durée de mise en œuvre.

L'UICN peut mettre fin à l'Accord d'un projet si celui-ci n'est pas lancé dans les deux mois suivant la signature, auquel cas l'UICN peut réaffecter les fonds à un autre projet. Dans ce cas, le bénéficiaire est tenu de rembourser l'intégralité du premier versement à l'UICN. Une réunion de suivi sera organisée entre l'UICN et chaque bénéficiaire deux mois après la signature de l'Accord.

Si une activité ou un résultat clé n'est pas validé par l'UICN lors du rapport intermédiaire ou final, le projet peut être considéré non réussi. Dans ce cas, le bénéficiaire peut être amené à rembourser tout ou une partie des fonds à l'UICN, en fonction de la situation.

Si le projet est inachevé à l'échéance de clôture prévue, le bénéficiaire peut être amené à rembourser les fonds non dépensés au CMB, en fonction de la situation.



Parc national de Oued Ezzen, Tunisie. ©Martin Fillot / AIFM



C O N S O R T I U M  
M É D I T E R R A N É E N  
B I O D I V E R S I T É



ASSOCIATION  
INTERNATIONALE  
DES FORETS  
MEDITERRANEENNES



plm  
INITIATIVE



MedPAN



MedWet  
L'Initiative pour les zones  
humides méditerranéennes



Tour  
du  
Valat



IUCN



fotor



Conservatoire du  
littoral



WWF